



Grenoble, le 29 janvier 2015

## COMMUNIQUE DE PRESSE N°2

### Episode neigeux Interdiction de circulation des poids lourds en Isère Mesure complémentaire \_ RD 529

En raison de l'alerte météorologique vigilance orange neige-verglas dans le département, les mesures suivantes ont été prises dans le cadre du déclenchement du plan PIRAA (Plan d'Intempérie dans la Région Rhône-Alpes et Auvergne) :

\* A48 : la circulation des poids lourds de plus de 7,5 tonnes est interdite sur l'A48, dans les deux sens, à partir de vendredi 30 janvier 2015 à 00h00, entre l'échangeur de Coiranne et le péage de Voreppe ;

\* En complément de cette première mesure, la sortie n°11 – Tullins de l'A49 est également interdite aux poids lourds de plus de 7,5 tonnes à partir de vendredi 30 janvier 2015 à 00h00 ;

\* A 51 : la circulation des poids lourds de plus de 7,5 tonnes est interdite sur l'A51, dans les deux sens, à partir de vendredi 30 janvier 2015 à 00h00, entre le péage du Crozet et le col du Fau ;

\* RD1075 : la circulation des poids lourds de plus de 7,5 tonnes est interdite sur la RD1075, dans les deux sens, à partir de vendredi 30 janvier 2015 à 00h00, entre Vif et la limite du département avec les Hautes Alpes ;

\* RN 85 : la circulation des poids lourds de plus de 7,5 tonnes est interdite dans la Rampe de Laffrey, dans les deux sens, à partir de jeudi 29 janvier 2015 à 23h00, entre Vizille et Laffrey.

#### Mesure nouvelle en complément:

**\* RD 529 : la circulation des poids lourds de plus de 7,5 tonnes est interdite sur la RD529, dans les deux sens, à partir de jeudi 29 janvier à 23h00, entre son intersection avec la RD 63A (Saint-Georges de Commiers) jusqu'au carrefour entre la RD 529 et la RN 85 (La Mure).**

Ces mesures ne s'appliquent pas aux véhicules suivants sous réserve d'équipements spéciaux :

- \* aux véhicules de secours et d'intervention,
- \* aux véhicules d'approvisionnement en matériaux de traitement de chaussée,
- \* aux véhicules de transports de voyageurs,
- \* aux véhicules de transports urbain de personnes,
- \* aux véhicules de collecte de lait,
- \* aux véhicules de tractage des poids lourds du gestionnaire d'autoroute,
- \* aux véhicules de collecte des ordures ménagères.

La préfecture appelle les usagers de la routes à la plus grande prudence face à cet épisode neigeux qui va durer :

- \* Limitez vos déplacements au strict nécessaire.
- \* Soyez prudents si vous devez absolument vous déplacer et munissez-vous d'équipements spéciaux.
- \* Privilégiez les transports en commun.
- \* Renseignez-vous sur les conditions de circulation ([www.bison-fute.gouv.fr](http://www.bison-fute.gouv.fr) et [www.itinisere.fr](http://www.itinisere.fr)) et écoutez la radio.
- \* Renseignez-vous sur les conditions météorologiques ([www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)).

Les services de l'État restent mobilisés et vous tiendront informés de l'évolution de la situation.

**Contact presse :**

Préfecture de l'Isère – Service communication  
04-76-60-48-05 ou [communication@isere.pref.gouv.fr](mailto:communication@isere.pref.gouv.fr)